

CARTE BLANCHE**Toutes les boissons alcoolisées sont égales devant la loi**

Le gouvernement fédéral – à l'initiative de la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block – a adopté un projet de loi visant à «renforcer la clarté sur la vente d'alcool aux mineurs». Selon ce projet, les mineurs ne peuvent boire que de la bière ou du vin (mousseux). La ministre prétend ainsi clarifier la réglementation du 10 décembre 2009 concernant l'âge minimum pour consommer des boissons alcoolisées et réduire l'abus d'alcool chez les jeunes.

La façon dont la ministre De Block veut atteindre ce noble objectif est absolument inacceptable.

Ce projet donne l'impression que la consommation de bière ou de vin (mousseux) par les jeunes ne pose aucun problème, alors même qu'ils achètent principalement ces boissons. La raison pour laquelle la ministre trouve certains types de boissons alcoolisées plus nocives que d'autres demeure un mystère pour nous, ainsi que pour le Conseil supérieur de la santé.

Drôle de distinction

Il est scientifiquement prouvé que les unités standard de tous les types de boissons alcoolisées contiennent la même quantité d'alcool pur et ont des effets similaires.

La manière dont le projet de loi établit une distinction entre le vin et la bière, d'une part, et les autres boissons alcoolisées, d'autre part, est purement discriminatoire.

Pour être plus précis: le projet de loi vise en fait les prémix, dans lesquels l'alcool est mélangé avec des arômes et/ou des sodas.

Ces boissons ne représentent qu'un faible pourcentage du chiffre d'affaires total des boissons alcoolisées, mais en raison de leur look tendance, elles sont populaires auprès des jeunes.

Certains prémix (comme les breezers) ont exactement la même composition que les bières aromatisées, qui connaissent un succès

croissant. Pourquoi alors les uns sont-ils interdits et les autres non?

Ce projet discriminatoire est-il d'ailleurs seulement légal?

La confusion causée par cette loi s'oppose à l'harmonisation de la réglementation sur la consommation et la vente d'alcool. Et c'est précisément cette harmonisation qui est nécessaire pour sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool.

Lubies du législateur

Comment faire en sorte que le gouvernement, l'horeca, les fabricants de boissons, les compagnies d'assurance, les groupes d'intérêts et la société soient sur la même longueur d'onde si les règles varient en fonction des lubies du législateur? Non! Ce n'est pas ainsi que nous

parviendrons à sensibiliser les jeunes d'une manière efficace et cohérente.

Nous espérons que cette nouvelle législation ne va pas, en outre, paralyser le débat sur l'alcool dans notre société. Il est nécessaire de relever à 18 ans l'âge minimal pour chaque type de boissons alcoolisées, de la bière au whisky, car l'alcool est toujours de l'alcool et ne doit être consommé légalement qu'à partir de cet âge.

C'est précisément la raison pour laquelle il nous est impossible de soutenir une législation qui manque de clarté.

**GEERT VAN LERBERGHE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE VINUM ET SPIRITUS**

La raison pour laquelle la ministre trouve certains types de boissons alcoolisées plus nocives que d'autres demeure un mystère.